

VILLE DE NEUFCHATEAU

AVIS

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population que la délibération prise par le Conseil Communal du 10/03/2018 et relative à l'objet repris ci-dessous a été approuvée par arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux, du logement et des infrastructures sportives en date du 26/03/2018.

Cette délibération peut être consultée au secrétariat communal, Grand-Place 1 à Neufchâteau, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

***Redevance relative aux ventes de produits proposés par l'Office
du Tourisme
Exercices 2018 et suivants***

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

A Neufchâteau, le 29/03/2018

Le Bourgmestre,

D. FOURNY